

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures et trente minutes,
 le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Florent BENOIT, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 9
 votants : 41

Date de convocation :
 24 juin 2025

PRESENTS : G. ZORITCHAK, S. BEN OTHMANE, M. GENOUD, Nicolas LAKS, P-J. CRASTES, A. CUZIN, B. GONDOUIN, P. CHASSOT, D. THEVENOZ, E. ROSAY, M. GRATs, M. MERMIN, C. VINCENT, L. DUPAIN, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J-P. SERVANT, B. FOL, A. MAGNIN, A. AYEB, J. LAVOREL, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, C. MERLOT, F. BENOIT

REPRESENTES : A. RIESEN par S. BEN OTHMANE, M. SALLIN par M. GRATs, L. VESIN par C. VINCENT, V. LECAUCHOIS par J-C. GUILLON, S. LOYAU par M. DE SMEDT, S. DUBEAU par E. BATTISTELLA, H. ANSELME par A. MAGNIN, M. SECRET par S. RODRIGUEZ, F. GUILLET par J. LAVOREL

EXCUSEE : G. NICOUD

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L. PECORINI, G. BARON, J. CHEVALIER, C. DURAND, M-N. BOURQUIN, L. CHEVALIER

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° c_20250630_fin_074

Décision modificative 2025 n° 1 – Budget principal

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur De Smedt, 4e Vice-Président,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires entre chapitres afin de mieux refléter les besoins de l'exécution budgétaire, sans modifier le montant total des crédits votés, la décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025 a pour objet de procéder aux ajustements techniques suivants entre chapitres :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	-130 000,00	Chapitre 77 Produits des cessions d'immobilisations	-130 000,00
Total dépenses de fonctionnement	-130 000,00	Total recettes de fonctionnement	-130 000,00

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
		Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	-130 000,00
		Chapitre 024 Produits des cessions d'immobilisations	130 000,00
		Total recettes d'investissement	0,00

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-1 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;
 Vu la délibération n° c_20240414_fin_029 du Conseil communautaire du 14 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 – Budget principal ;*

DELIBERE

Article 1 : approuve la décision modificative n° 1 au budget principal pour 2025 équilibrée comme suit :

- Section de fonctionnement : -130 000,00 €.
- Section d'investissement : 0,00 €.

Article 2 : autorise Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR :
 CONTRE :
 ABSTENTION :

La secrétaire de séance,
 Carole VINCENT

Le Président,
 Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération :
 Télétransmise en Préfecture le 11/07/2025
 Publiée électroniquement le 11/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.